

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service de la Vie Associative
04 13 31 39 17

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 MAI 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME SOLANGE BIAGGI**

OBJET : Soutien aux associations de lutte contre la précarité et de solidarité/santé - Exercice 2018. Subventions de fonctionnement (2ème répartition) et d'investissement (1ère répartition).

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la Déléguée à la vie associative, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

J'ai l'honneur de soumettre à votre appréciation, suivant les tableaux joints au présent rapport, les demandes de subventions de fonctionnement et d'investissement formulées par diverses associations, au titre de l'année 2018.

Le montant des subventions à allouer s'élève à :

- 1) 91 000 € au titre du dispositif de soutien aux associations de lutte contre la précarité – fonctionnement ;
- 2) 89 700 € au titre du dispositif de soutien aux associations de solidarité/santé – fonctionnement ;
- 3) 10 107 € au titre du dispositif de soutien aux associations de lutte contre la précarité et de solidarité/santé – investissement - biens mobiliers, matériels et études ;
- 4) 3 000 € au titre du dispositif de soutien aux associations de lutte contre la précarité et de solidarité/santé – investissement - bâtiments et installations.

Pour toute subvention supérieure à 23 000 €, une convention de partenariat conforme à la convention type prévue à cet effet, sera établie préalablement au versement de l'aide départementale.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL